

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 23 JANVIER 2013

Par lettre du 17 janvier 2013, les membres du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE LA COTE CHALONNAISE sont convoqués par M. André COUPAT, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES, pour une réunion fixée le 23 janvier 2013, à 20 heures 30, à la salle d'activités de GRANGES pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- ❑ Vœux du Président ;
- ❑ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du 12 décembre 2012;
- ❑ Compte-rendu d'activité du Président et des Vice-présidents ;
- ❑ MOBILIER : Délégation pour la conclusion des marchés ;
- ❑ Validation de l'aide financière et adhésion au programme « Habiter Mieux » ;
- ❑ Validation du choix du prestataire pour l'installation de la sonorisation du gymnase ;
- ❑ Lancement de la consultation pour le renouvellement du marché Ordures Ménagères ;
- ❑ Lancement de la consultation pour le marché « Entretien des futurs locaux de la ccScc » ;
- ❑ Autorisation de résilier le contrat de nettoyage ECLAT 2000 ;
- ❑ ALSH : Approbation des tarifs ALSH 2013 ;
- ❑ Participation financière « assurance maintien de traitement » des agents ;
- ❑ Autorisation de versement d'un acompte pour la subvention du Bateau Ivre avant le vote du Budget Primitif 2013 ;
- ❑ Questions diverses.

L'an Deux Mille Treize, le vingt-trois janvier, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE LA COTE CHALONNAISE, dûment convoqué par le Président le seize janvier deux-mille treize, s'est réuni à la salle d'activités de Granges, sous la présidence de M. André COUPAT.

Sont présents les membres du Bureau :

MM. André COUPAT, Daniel CHAROLLAIS, Christian MENAGER, André GENETIER, Michel DAYDE, Daniel DUPLESSIS, Edmond VALETTE, Jean-Pierre BILLON, Didier VERJUX, Mme Monique DESMARTES, et Mme Dominique LANOISELET.

Sont présents les délégués suivants :

M. Jean-Jacques DURAND, Mme Bernadette PLANCHE, M. Jean-Pierre FARAH, M. Jean GRESSARD, M. François GARY, M. Pierre DUBOIS, M. Michel CHAUSSARD, Mme Christelle GUILLEMIN, Mme Joëlle PACAUD, M. Pierre D'HEILLY, M. Jean-Marc GRENIER, M. André DAVANTURE, M. Michel VOISIN, MME Yvette BELSER, M. René CLERE, M. Maurice BLONDEAU, M. Pascal TROLAT, M. Denis MORAIN.

Monsieur Laurent DAVANTURE donne pouvoir à M. Michel DAYDE,

M. Pascal GALLAND donne pouvoir à M. André COUPAT.

M. Daniel NICOLAS est excusé.

M. Jean-Pierre BILLON et M. Daniel DUPLESSIS sont excusés pour leur retard.

Le Président accueille les délégués et les remercie de leur présence.

Il renouvelle ses vœux pour cette année qui commence, avec une priorité, la santé, qui est un élément indispensable pour chacun, et la réussite personnelle et collective.

M. COUPAT a une pensée particulière pour Rachel ROTHBLEZ, l'une des deux secrétaires de la ccScc, qui a perdu sa grand-mère récemment, ainsi que pour René DARD, décédé il y a quelques jours, très apprécié de tous et qui avait un rôle important au Journal de Saône-Et-Loire. MR

GRESSARD ajoute que M. Michel COULON, Maire de Burnand, et frère du Président de l'Office de Tourisme de Saint-Gengoux-Le-National est également décédé, M. COUPAT lui rend également hommage.

Le Président remercie M. CHAPOTOT, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Buxy pour sa présence ainsi que M. FEVRAT.

Le Président remercie M. DAYDE, Maire de Granges d'accueillir le Conseil Communautaire dans la salle d'activités de sa commune. Il lui laisse la parole pour le mot d'accueil.

M. DAYDE accueille les délégués et les informe qu'un verre de l'amitié sera offert à la fin de la séance.

Le Président remercie M. GRESSARD de son aide pour le secrétariat de séance lors du dernier Conseil, remercie également toutes les personnes qui ont participé à la relecture du Procès-Verbal, et demande à l'assemblée qui se porte volontaire pour cette séance : M. Jean-Pierre FARAH est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle les documents transmis avec la lettre de convocation, soit :

- Ordre du Jour ;
- Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 12 décembre 2012;
- Compte-rendu d'activité du Président et des Vice-présidents ;
- Projets de délibération ;
- Pouvoir.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- *Autorisation de versement d'un acompte pour la subvention de l'Office de Tourisme avant le vote du Budget Primitif 2013 ;*
- *Gymnase Les Raveaux : demande de subvention des fonds parlementaires*
- *EMA de Saint-Gengoux-Le-National : Autorisation de signer la nouvelle convention*

Les délégués acceptent à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2012

M. CHAROLLAIS prend la parole et revient sur la délibération relative aux frais inhérents à la construction du Gymnase (Page 14), notamment à la révision du PLU. Le vote est, selon lui, incontestable mais à l'issue de la discussion, M. Gary avait fait la remarque suivante : « Buxy se grandirait en prenant en charge ces frais », et M. COUPAT a ensuite déclaré « la nuit porte conseil » et ce terme n'apparaît pas sur le Procès-Verbal.

Le Procès-verbal ne suscite pas d'autres observations, il est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

M. COUPAT explique que dorénavant, et pour un gain de temps, un document détaillant les principaux thèmes abordés par les vice-présidents lors de leur compte-rendu. sera distribué aux délégués présents.

M. GENETIER

Gymnase des Raveaux : Le projet de révision du PLU est conduit par la Commune de Buxy, la ccScc étant invitée à toutes les réunions. A la suite de ces réunions, les modifications apportées au PLU permettront de réaliser le projet en termes de surface, de hauteur, etc... Cette étape importante laisse toute latitude pour présenter le projet auprès du Syndicat mixte du Chalon nais.

Pour le calendrier, M. GENETIER laisse la parole à M. FARAH : Ce dernier explique que le dossier de présentation auprès du Syndicat mixte a été réalisé conjointement par le Cabinet BERTHET-LOGIER (mandaté pour la modification du PLU) et par le Cabinet d'architecture SENECHAL-AUCLAIR.

Un pré-projet a été présenté lundi 21 auprès de la Commune de Buxy. Il semble que le terrain soit classé en zone UPS (Zone Urbaine d'Équipement Public Sportif), il n'y a donc aucune contraintes (à part certaines données environnementales). Le rapport définitif du Cabinet Berthet sera transmis fin

janvier à la Mairie, puis présenté au bureau du Syndicat mixte en février. Viendra ensuite la présentation du dossier auprès du Comité Syndical en Mars. Quelques réunions seront ensuite à prévoir avec les personnalités qualifiées (Personnalités Publiques Associées tel que Chambre d'Agriculture, etc...) puis, dès leur réponse, une enquête publique aura lieu suivie d'une réunion publique pour informer la population. De ce fait, la modification du PLU sera présentée au Conseil Municipal de Buxy à la fin du premier trimestre 2013.

Parallèlement à cela, débutera l'étude pour le permis de construire avec l'architecte. M. GENETIER ajoute qu'il paraît indispensable de mener les deux dossiers conjointement afin de réduire les délais. Mme LANOISELET intervient et ajoute que M. BERTHET est intervenu auprès de M. JOSSERAND de la DDT afin de préparer le dossier le plus correctement possible. Les contacts entre les deux cabinets ont été très satisfaisants et ont permis « d'avancer ». M. FARAH ajoute que le dossier ne devrait pas être soumis à la procédure NATURA 2000.

Affaires culturelles : M. GENETIER informe que le 26 janvier prochain, les Agros présentent leur travail à CHENOVES à 20h30. Le lendemain, à 17h30, le Bateau Ivre propose un concert de Jazz à Messey-Sur-Grosne. Il ajoute que le Bateau Ivre sera invité lors de la prochaine Commission des Finances du 7 février pour présenter leur budget.

M. GENETIER rappelle enfin aux communes qui ne l'ont pas encore fait, de venir retirer le matériel de remplacement de leurs filets des terrains de proximité. Ils sont disponibles au secrétariat de la ccScc.

M. DAYDE

La Commission des Affaires Sociales s'est réunie le 22 janvier. Différents points ont été abordés :

- Entretien des futurs locaux : les tâches ont été réparties entre les agents sociaux des deux EMA et l'entreprise de nettoyage qui sera choisie, afin de finaliser le cahier des charges. une délibération sur ce thème est prévue à l'ordre du jour.
- Repas des deux EMA : un avenant sera à mettre en place avec l'entreprise Bourgogne Repas afin de faire face aux commandes des repas de Buxy. M. DAYDE rencontrera un responsable de l'entreprise le 7 février afin d'éviter les pertes lors des commandes.
- EMA extérieurs : un nouveau fonctionnement avec l'EMA de Saint-Gengoux-Le-National suite à l'ouverture du site de Buxy. Une délibération sur ce thème est prévue dans l'ordre du jour.
- Minibus : Il est actuellement à Rosey, le montage des sièges auto a été effectué par M. DAYDE et M. DUBOIS. Il est donc opérationnel. Les sièges sont prévus pour des petits de 9 à 18kgs. Une évolution de la capacité de transport sera à étudier.
-

M. MENAGER

Balades vertes : M. MENAGER a parcouru les 27 circuits pour faire le bilan des totems : 5 sont en mauvais état, 18 en état moyen et 4 en bon état.

Taxe de séjour : au 22 janvier 2013, 15 039.86 € ont été perçus, il reste environ une quinzaine d'hébergeurs qui n'ont pas réglé leur Taxe.

Réunion NATURA 2000 : elle a eu lieu à Rully le 20 Décembre. M. MENAGER présente le dépliant et demande à l'assemblée de donner sa position concernant le nom de l'infolettre qui paraîtra 2 fois par an. Il distribue le document sur lequel chaque délégué doit donner son avis.

M. CHAROLLAIS

Finances : M. CHAROLLAIS informe que le Compte administratif 2012 est en cours d'élaboration avec Chantal. Ils se sont rencontrés le 22.01.2013 à ce sujet.

La commission des finances et des travaux se réunira le 7 février, à 20 h à Bissey sous Cruchaud. L'ordre du jour sera l'analyse du Compte Administratif et la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire

Travaux : le chantier avance lentement à cause, notamment, des intempéries.

M. CHAROLLAIS et le groupe de suivi ont encore constaté des défaillances au niveau de la fermeture des fenêtres et des portes.

M. CHAROLLAIS informe qu'ERDF a établi la connexion de son circuit jusqu'au coffret de distribution.

Les conditions de la mise en service sont les suivantes : la facture doit être réglée, et le Consuel doit avoir donné son accord pour le certificat de conformité.

Le groupe de suivi a choisi EDF comme fournisseur. Les conditions pour la mise sous tension sont :

- connexion par l'entreprise Eiffage de l'ensemble des circuits de l'EMA et du RAM, le coffret général se trouvant du côté des locaux ccScc.

- Validation par le Consuel.

ACTP : M. Ducarouge, Maire de Villeneuve-En-Montagne s'est étonné de ne pas avoir vu son ACTP 2013 augmenter suite à l'implantation de 3 entreprises sur sa commune en 2011. La ccScc n'avait pas l'information de l'installation de ces entreprises. Nous sommes dans l'attente de précisions de la part de M. Ducarouge.

M. BILLON

Renouvellement du Marché OM : une délibération est à l'ordre du jour.

Programme de compostage : Le programme repose sur 2 éléments essentiels qui sont le maître composteur et la communication. M. BILLON propose d'attendre les résultats de l'appel d'offre du marché OM pour connaître le coût réel des OM en 2013. Néanmoins l'embauche d'un maître composteur sera à étudier lors d'une prochaine réunion de la commission. M. BILLON lance un appel à l'assemblée pour une recommandation éventuelle d'un maître composteur dans la région.

Remplacement des Points d'Apport Volontaire en verre de la CUCM : Un ordre de service doit être fait dans les prochains jours afin de procéder à l'achat des bennes.

SPANC : La date de la deuxième « vague » de contrôle arrive mais un courrier va être envoyé au préalable à toutes les personnes qui n'ont pas été contrôlées lors de la première vague.

M. DUPLESSIS

- Fibre-optique : Un retard a été constaté dans les travaux, suite aux intempéries notamment, mais tout devrait rentrer dans l'ordre. Un courrier a été reçu à la ccScc de la part de deux habitants de Villeneuve-en-Montagne concernant la faible réception d'internet à leur domicile. M. DUPLESSIS rappelle aux élus que le câble de la fibre-optique ne permettra pas aux habitants des communes de la ccScc d'avoir une meilleure réception internet chez eux, il s'agit uniquement, pour l'instant, d'un câble reliant la CUCM au Grand Chalon. M. D'HEILLY demande ce que peuvent espérer les habitants d'une telle opération. M. Duplessis répond que 12 « fenêtres » seront proposées à la ccScc. Cette dernière devra faire le nécessaire auprès des différents opérateurs pour connaître leur tarif en la matière. A priori, les prix sont très élevés, environ 100 € par mois. Les fenêtres seront à proximité des centres des communes. M. Morain demande si techniquement l'opération est faisable. M. Duplessis pense que oui mais que ça sera à la ccScc de le financer. Il donne l'exemple de TACTIS, qui a fait une étude sur le territoire du Grand Chalon et de la CUCM pour connaître le coût par commune. Dans le cas de la ccScc, le tracé est intéressant et les travaux de la fibre-optique sont une opportunité pour la Communauté de Communes, d'autant plus que notre communauté de communes a participé financièrement à ces travaux. M. D'HEILLY ajoute que les habitants sont en attente, surtout les personnes qui travaillent à domicile. M. DUPLESSIS termine en précisant que le gouvernement devrait faire des propositions au niveau national mais qu'il n'a pas d'autres informations à ce sujet.

-L'Entente : Les réunions ont été repoussées au vu de l'emploi du temps très chargé des élus.

MOBILIER : DELEGATION POUR LA CONCLUSION DES MARCHES

Le Président explique que suite à la consultation pour le mobilier des futurs locaux, certains lots n'avaient pas eu de réponse. C'est pourquoi certaines entreprises avaient été sollicitées pour fournir des devis. La commission, réunie le 13 décembre 2012, a choisi 4 lauréats.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.5211-2

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par les lois des 7 janvier 1983 et 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 Novembre 2012 validant les Lots 1, 2, 3 (en partie) et 4 ;

Vu la nécessité de délibérer pour les Lot 3 (jeux extérieurs) et 5 (Informatique, téléphonie, vidéoprojecteur), lots « non-répondus » lors de la première consultation, Considérant le choix de la commission d'ouverture des plis, réunie le 13 décembre 2012, Vu le rapport de Monsieur le Président,

➤ **Le Conseil Communautaire, où les explications de M. André COUPAT, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président et le Vice-Président à signer les marchés de fournitures courantes pour l'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DES LOCAUX DE LA CCSCC, DE L'EMA ET DU RAM)**
 - **avec ENTREPRISE COLLECTIVITE, pour le lot 3 « Petite Enfance, jeux extérieurs » pour un montant, après négociation, de 7 648 Euros Hors taxes, soit Euros 9 147.01 TTC**
 - **avec l'entreprise INFORGESTION, pour le lot 5 « Informatique », pour un montant, après négociation, de 4 192 Euros Hors taxes, soit 5 013.63 Euros TTC**
 - **avec l'entreprise SOCHALEG pour le lot 5 « Téléphonie », pour un montant, après négociation, de 3 700 euros Hors taxes, soit 4 425.20 Euros TTC**
 - **avec l'entreprise AZ SONORISATION pour le lot 5 « Vidéoprojecteur », pour un montant, après négociation, de 2 656.35 Euros Hors taxes, soit 3 177 Euros TTC**

Les crédits seront inscrits au budget chapitre 21 du Budget Principal.

VALIDATION DE L'AIDE FINANCIERE ET ADHESION AU PROGRAMME « HABITER MIEUX »

M. COUPAT informe l'assemblée que cette délibération est ajournée. En effet, le secrétariat de la ccScc a reçu ce jour le protocole à signer qui nécessite une lecture plus approfondie, certaines contraintes étant exigées. M. FARAH demande si cela engendre une quelconque modification au niveau des éventuels demandeurs. M. COUPAT assure que non, il s'agit uniquement d'obligations demandées à la ccScc.

VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION DE LA SONORISATION DU GYMNASE

M. GENETIER rappelle que les devis avaient été présentés en bureau et Conseil Communautaire de novembre dernier mais n'avaient pas été validés par le Conseil Communautaire. La commission et le bureau de la ccScc proposent de retenir AZ-SONORISATION qui a donné son accord pour installer la sonorisation avant le 15 février, date de la remise de récompenses sportives. AZ-SONORISATION a été choisie de par sa qualité de matériel et son tarif intéressant.

Considérant les différents devis proposés pour l'installation d'une sonorisation dans le gymnase de la Varandaïne, des entreprises AZ Sonorisation, IRELEM et LVO Animation,

Vu la proposition de la Commission Jeunesse et Sport, réunie le 15 janvier 2013 et celle du bureau, réuni le 16 janvier 2013, choisissant l'entreprise AZ SONORISATION pour son coût attractif et son matériel suffisant pour les activités du gymnase,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE LA COTE CHALONNAISE, où les explications de M. André GENETIER, décide à l'unanimité :

- ➔ **D'APPROUVER le choix de la commission et du bureau, à savoir l'entreprise AZ SONORISATION pour un coût de 4 508.25 € HT, soit 5 391.85 € TTC.**
- ➔ **D'AUTORISER le Président et le Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette opération.**

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ ORDURES MENAGERES

M. BILLON présente un document résumant les termes du marché à renouveler. Le cahier des charges a été validé par la Commission OM et le bureau de la ccScc réuni le 21 janvier.

Il précise que la réponse des candidats était « libre » au niveau de l'organisation de la collecte, tout en conservant ce qui existe, à savoir un passage supplémentaire sur Buxy le lundi, à des points spécifiques (salle des fêtes, etc...).

Le marché est divisé en 3 lots :

- **LOT 1** : « *Collecte en porte à porte des ordures ménagères et transport jusqu'au site de déchargement, collecte au porte à porte et tri des déchets ménagers recyclables (en flux mixte), mise à disposition de bacs roulants pour la collecte des OMR.* »

Le Cabinet Projetec a conseillé de ne faire qu'un seul lot pour les OM et le tri sélectif. De plus, pour la mise à disposition des bacs roulants, il s'agit de location d'une quarantaine de bacs.

- **LOT 2** : « *Collecte par apport volontaire du verre, transport jusqu'au centre de valorisation désigné dans le cadre du contrat Eco-Emballages (Solover).* »

M. BILLON explique que SOLOVER étant le seul sur le marché à récupérer le verre, le fait de mettre son nom dans le marché n'est pas gênant.

- **LOT 3** : *Organisation et exploitation d'une solution de collecte, valorisation et traitement des déchets dits « de déchèterie » = dispositif déchèterie mobile ou équivalent. (Territoire concerné = 22 communes, 8 000 habitants environ.*

Ce lot laisse une ouverture à toute proposition grâce au terme « *déchetterie mobile ou équivalent* » car la ccScc met à disposition de ses habitants les déchetteries mobiles (Buxy, Cersot et Moroges) mais aussi la déchetterie de Granges.

Les variantes sont autorisées. Le marché sera signé pour 2 ans, renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une durée d'un an. La ccScc ne sera donc pas engagée sur 5 ans, ce qui est plus souple en cas de problème avec le prestataire.

Les critères de jugement des offres sont :

- Le prix pour 40%
- La valeur technique de l'offre pour 30 % (il s'agit de l'équipement technique du prestataire)
- La valeur qualitative de l'offre pour 30 %. (il s'agit du service rendu)

M. GRESSARD estime que les petites entreprises risquent de ne pas être choisies au vu de ces critères.

M. BILLON ajoute enfin que son souhait sera de ne pas rendre le critère « prix » décisif dans le choix du prestataire.

Vu les éléments transmis par l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, représentée par Mme Bonnamour du Cabinet PROJETEC, relatifs au dossier de consultation pour le renouvellement du marché des Ordures Ménagères,

Considérant la date de renouvellement de ce marché prévue en Mai 2013,

Le Conseil Communautaire, ouï les explications de M. BILLON, décide, à l'unanimité :

> D'autoriser le Président à lancer la consultation pour le renouvellement du marché OM ;

> D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

M. BILLON ajoute que parallèlement à ce marché, une Délégation de Service Public (DSP) est proposée pour les déchets verts. Il s'agirait d'un service à l'habitant, comme le SPANC, qui permettra à quiconque qui serait intéressé d'avoir à sa disposition un service de broyage de déchets verts, pour lequel il participera financièrement. Mme BONNAMOUR de Projetec a fait une simulation sur le coût de la gestion du broyage de ces déchets : cela reviendrait à 50 € le m3, ce qui est un coût important qui explique le choix de la DSP. M. BILLON ajoute que si un jour la ccScc prend la compétence, elle pourra, si elle le souhaite, participer financièrement. Mme LANOISELET intervient et ajoute que beaucoup d'habitants ont besoin de ce service.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition de DSP qui fait partie du renouvellement du marché OM.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHÉ « ENTRETIEN DES FUTURS LOCAUX DE LA CCSCC »

M. DAYDE prend la parole et explique que la Commission des Affaires Sociales s'est réunie le 22 janvier et a déterminé, avec l'aide Christine NEAULT, les tâches effectuées par le personnel des EMA et celles qui seront effectuées par l'entreprise de nettoyage. Un cahier des charges a donc été rédigé dans ce sens. La consultation concerne l'ensemble des locaux (Buxy et Granges, y compris le RAM et les bureaux administratifs). M. DAYDE rappelle que l'entretien de l'EMA de Granges est aujourd'hui fait entièrement par le personnel, y compris les vitres, toilettes, etc...

M. COUPAT ajoute que le fait que le personnel de Granges fasse moins de tâches de ménage lui permettra de passer plus de temps avec les enfants.

Vu le cahier des charges mis en place pour l'entretien des futurs locaux (EMA, RAM et Locaux ccScc de Buxy), et de l'EMA de Granges ;

Considérant la date de mise en place de ce nouveau marché prévue en Mars 2013,

Le Conseil Communautaire, ouï les explications de M. Michel DAYDE, décide à l'unanimité :

> D'autoriser le Président à lancer la consultation pour le marché « entretien des futurs locaux de la ccScc » ;

> D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

AUTORISATION DE RESILIER LE CONTRAT DE NETTOYAGE ECLAT 2000

La ccScc a conclu un contrat d'entretien avec l'Entreprise ECLAT 2000 pour les locaux de la ccScc et du RAM. Au vu du déménagement futur, le contrat doit être résilié. M. DAYDE a téléphoné à cette entreprise pour l'informer de la résiliation avant le terme du contrat, il a eu l'accord de la société. M. D'HEILLY ajoute qu'il faudra être vigilant sur les conditions de travail du personnel des entreprises de nettoyage. M. DAYDE explique qu'elles sont tenues de respecter le code du travail. Mme PLANCHE ajoute que la personne qui fait actuellement l'entretien des locaux, Mme Catherine BERTRAND, ne doit pas être oubliée. M. DAYDE répond que dans le marché, son nom apparaîtra et le prestataire choisi a l'obligation de l'embaucher.

Vu le contrat n°10-1258, datant du 10 Décembre 2010, liant la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise et le Société ECLAT 2000, et ayant pour objet de confier à l'ECLAT 2000 le nettoyage d'installations de la ccScc situées 1 place de l'Eglise (bureaux ccScc) et 12 Rue de Granges (RAM) à Buxy.

Considérant le changement des locaux de la ccScc et du RAM à compter du 1er Mars 2013,

Il est nécessaire de résilier le contrat n° 10-1258,

Le conseil de la ccScc, ouï les explications de M. Michel DAYDE, décide à l'unanimité :

> D'approuver la résiliation du contrat de nettoyage liant la ccScc et ECLAT 2000,

> D'autoriser le Président et le Vice-Président à signer le préavis et de l'envoyer à la Société ECLAT 2000.

ALSH – APPROBATION DES TARIFS ALSH 2012

M. GENETIER explique que les vacances commençant le 16 février, les tarifs doivent être réactualisés. Il fait part d'une demande des familles sur l'ouverture d'un péricentre, c'est-à-dire d'une garderie avant l'ouverture et après la fermeture de l'ALSH. M. GENETIER et d'autres élus ont eu un RDV avec M. JUVENETON de l'IFAC ainsi qu'avec la CAF, il a été décidé d'accueillir les enfants à 7h30 sur le même lieu que celui de l'ALSH, et de fermer le péricentre à 18h30.

Mme PLANCHE ajoute que la ccScc n'a pas le choix au niveau de l'organisation et du tarif, et qu'il est important que les parents en soient informés. En effet, si l'organisation du péricentre se fait dans un autre lieu que celui de l'ALSH, cela a un coût. Il ajoute que l'augmentation des tarifs était pour une partie prévue dans la DSP validée en 2012 et d'autre part, due à l'augmentation de l'amplitude horaire de l'ALSH. Pour informations, les tarifs pour les pré-ados ne changent pas.

Le coût supplémentaire engendré par les nouvelles dispositions représente 4 000 € dont 60 % seront pris en charge par la CAF, il restera donc à la charge de la ccScc environ 1 800 €.

La commission et le bureau proposent de ne pas reporter cette augmentation sur les tarifs des familles mais que ce soit la ccScc qui la supporte financièrement.

M. GENETIER explique également que deux lignes supplémentaires ont été ajoutées dans les prestations : les forfaits de 5 journées et de 5 demi-journées. Ils ont été imposés par la CAF mais permettent une augmentation du remboursement de cette dernière. Le souhait de la commission est d'en faire profiter les familles. En effet, la CAF a fait part de la moyenne de la participation familiale en Saône-Et-Loire qui est de 1.45 € de l'heure contre 1.78 € pour la ccScc, de ce fait il serait raisonnable de ne pas augmenter les tarifs aux familles. M. GRESSARD ajoute que ces chiffres donnés par la CAF sont calculés sur l'ensemble du département, ils ne retracent pas la réalité dans les petites Communautés de Communes. M. VALETTE ajoute dans le charollais, les prix sont inférieurs. M. DUPLESSIS estime qu'il sera important de communiquer lors de l'ouverture en février par un article de presse et via le site de la ccScc.

Les tarifs applicables par l'IFAC de Bourgogne dans le cadre de la DSP ALSH pour 2013 sont les suivants :

Désignation	Prix unitaire
• Demi-journée sans repas	20.47 € TTC
• Demi-journée avec repas	23.77 € TTC
• Journée entière sans repas	40.27 € TTC
• Journée entière avec repas	43.13 € TTC
• Mini séjour (1 journée avec repas)	34.34 € TTC
• Pré-ados (1/2 journée avec repas)	19.62 € TTC
• Pré-ados (1/2 journée sans repas)	16.82 € TTC

Considérant la proposition de la Commission Jeunesse et Sport et du bureau concernant l'évolution de l'ALSH,

Le Conseil de la ccScc, ouï les explications de M. André GENETIER, décide à l'unanimité :

- *D'approuver l'ouverture de l'Accueil dès 7h30 et la fermeture à 18h30 sur le lieu de l'ALSH;*
- *D'approuver la prise en compte du maintien du tarif applicable aux familles, avec un tarif préférentiel aux enfants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, à savoir :*

Période	Tarif pour les enfants hors Communauté de Communes	Tarif pour les enfants de la communauté de communes
• Demi-journée sans repas	20.47 € TTC	5.70 €
• Demi-journée avec repas	23.77 € TTC	11.30 €
• Journée entière sans repas	40.27 € TTC	11.40 €
• Journée entière avec repas	43.13 € TTC	16.50 €
• Mini séjour (1 journée avec repas)	34.34 € TTC	13.60 €
• Pré-ados (1/2 journée avec repas)	19.62 € TTC	10.00 €
• Pré-ados (1/2 journée sans repas)	16.82 € TTC	5 €
• Forfait 5 ½ journées		25.00 €
• Forfait 5 journées avec repas		75.00 €

➤ **D'approuver la prise en charge par la ccScc de la différence, à savoir :**

Période	Tarif pour les enfants de la communauté de communes	Prise en charge par la ccScc
• Demi-journée sans repas	5.70 €	14.77 €
• Demi-journée avec repas	11.30 €	12.47 €
• Journée entière sans repas	11.40 €	28.87 €
• Journée entière avec repas	16.50 €	26.63 €
• Mini séjour (1 journée avec repas)	13.60 €	20.74 €
• Pré-ados (1/2 journée avec repas)	10.00 €	9.62 €
• Pré-ados (1/2 journée sans repas)	5 €	11.82 €
• Forfait : 5 ½ journées	25.00 €	77.35 €
• Forfait : 5 journées avec repas	75.00 €	140.65 €

PARTICIPATION FINANCIERE « ASSURANCE MAINTIEN DE TRAITEMENT » DES AGENTS

Chantal, la secrétaire de la ccScc, explique que toutes les collectivités qui souhaitent participer au financement de l'assurance maintien de traitement des agents, doivent choisir entre deux procédures : la « convention de participation » ou la « labellisation ». La ccScc a choisi en 2012 la convention de participation qui permettait, à l'époque, à tous les agents de souscrire une telle assurance, avec des conditions d'adhésion plus souples. Or, le Directeur du Centre de gestion, M. MACRON, a souhaité rencontrer M. DAYDE et Chantal afin de leur présenter la labellisation, qui semble aujourd'hui beaucoup plus souple (plus de restrictions en termes d'âge ni de questionnaire de santé). Chaque agent souscrit cette assurance s'il le souhaite, auprès du cabinet qu'il souhaite, à condition de présenter à la ccScc le certificat prouvant que les garanties retenues sont labellisées.

Vu l'article 39 – loi 2007-148 du 2 Février 2007 sur la modernisation de la fonction publique,

Vu la possibilité pour les collectivités de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire,

Vu le décret 2011-1474 du 8 Novembre 2011 modifiant les modalités de participation financière des employeurs publics à la protection sociale de leurs agents,

Vu la proposition du bureau de la ccScc de verser une participation de 7 € par agent, ce qui représente une dépense de 1 512 € pour 2013,

Considérant que, si la Communauté de Communes souhaite participer financièrement aux cotisations des agents, elle doit choisir entre la labellisation ou la convention de participation,

Considérant que la labellisation permet aux agents de souscrire individuellement à une assurance « maintien de traitement » sans pour autant les en obliger, et que les tarifs proposés et les conditions de souscriptions seront les mêmes qu'un contrat de groupe,

Considérant que la convention de participation requiert la rédaction d'un cahier des charges stipulant les garanties que la ccScc souhaite retenir pour ses agents,

Considérant que cette délibération annule et remplace la délibération du 2 juillet 2012, au vu de l'évolution des offres des Sociétés d'assurance, et des nouveaux éléments apportés par le Centre de Gestion à ce sujet,

Après avis qui sera demandé auprès du Comité Technique Paritaire du 21 mars 2013,

- **Le conseil de la ccScc, ouï les explications, décide à l'unanimité d'approuver :**
- **Le versement d'un montant de 7 € par agent par mois pour toute souscription d'une assurance maintien de salaire,**
- **Le choix de la labellisation, engageant les agents à délivrer à la communauté de communes un certificat de labellisation pour toute demande de participation financière.**

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA SUBVENTION DU BATEAU IVRE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

M. CHAROLLAIS explique que la subvention 2012 versée au Bateau Ivre était de 111 600 € et que le début d'année est difficile en termes de charges, il est donc nécessaire de leur verser un premier acompte.

Vu la subvention versée au Bateau Ivre en 2012 qui s'élevait à 111 600 €,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de cette association, il est nécessaire que le 1^{er} acompte soit versé avant le 1^{er} mars 2013,

Vu la date limite de vote du budget 2013 fixée au 31 Mars 2013,

- ***Le Conseil Communautaire, ouï les explications, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président et le Vice-président à verser un acompte de 26000€ avant le vote du budget 2013, à l'Association Le Bateau Ivre.***

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA SUBVENTION DE L'OFFICE DE TOURISME AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

La subvention versée en 2012 était de 70 500 €, dont un premier acompte était versé en avril et le second en juillet. Au vu de ses difficultés financières, notamment en début d'année, l'association a sollicité la ccScc afin de verser un premier acompte avant le vote du budget, de 15 000 €.

M. GARY demande s'il serait possible de faire systématiquement un versement en 3 fois, plutôt, que de prendre une délibération chaque année. M. CHAPOTOT répond qu'il est possible de faire une délibération annuelle qui valide le montant à verser à l'association et une seconde délibération qui autorise à verser chaque année un tiers du montant avant le vote du budget. M. COUPAT termine en informant que la convention sera modifiée en ce sens.

Vu la subvention versée à l'office de Tourisme en 2012 qui s'élevait à 71 050 €,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de cette association, il est nécessaire que le 1^{er} acompte soit versé avant le 1^{er} mars 2013,

Vu la date limite de vote du budget 2013 fixée au 31 Mars 2013,

Le Conseil Communautaire, ouï les explications, décide à l'unanimité d'autoriser le Président et le Vice-président à verser un acompte de 15000€ avant le vote du budget 2013, à l'Association de l'Office de Tourisme de Buxy-sud Côte Chalonnaise.

GYMNASSE DES RAVEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DES FONDS PARLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juin 2009 approuvant le programme d'investissement et notamment le projet de construction d'un gymnase multisports et de vestiaires ;

Considérant les autres délibérations afférentes à ce projet,

Le Conseil Communautaire, ouï les explications de M. André COUPAT, décide à l'unanimité :

- ➔ ***D'AUTORISER le Président à solliciter auprès des Fonds Parlementaires, une subvention exceptionnelle de l'Etat.***
- ➔ ***D'AUTORISER le Président à signer tout dossier et toute convention s'y rapportant.***

EMA DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL : AUTORISATION DE SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION

Lors de la dernière réunion de la Commission des Affaires Sociales, et suite à l'ouverture du nouveau site de Buxy, il a été décidé de modifier la convention avec l'EMA de Saint-Gengoux-Le-National. Les modifications apportées sont les suivantes : « ***La garderie de Saint-Gengoux-Le-National accueille les enfants de la ccScc sous réserve de l'accord de l'intercommunalité. Chaque demande sera analysée cas par cas après étude du dossier par la ccScc pour donner son accord à une éventuelle inscription.*** »

Vu la convention signée en 2010 entre la garderie de Saint-Gengoux-Le-National et la ccScc concernant la participation financière de la ccScc à l'accueil de ses enfants à la garderie de Saint-Gengoux,

Considérant l'ouverture d'un nouvel Espace-Multi-Accueil à Buxy, prévue le 11 Mars 2013,

et par conséquent, l'augmentation de la capacité d'accueil de la ccScc,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise, où les explications de M. Michel DAYDE, décide à l'unanimité de :

- **Valider cette nouvelle convention**
- **Autoriser le Président et le Vice-Président à signer les documents afférents à cette modification.**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout dossier et toute convention s'y rapportant.**

QUESTIONS DIVERSES

- **RYTHMES SCOLAIRES** : M. COUPAT prend la parole et propose à l'assemblée, malgré le fait que la ccScc n'ait pas la compétence, qu'un courrier soit envoyé aux mairies de la ccScc afin d'organiser une réunion sur les rythmes scolaires. M. GENETIER ajoute que cette lettre traduit les échanges qui ont eu lieu lors des différentes réunions de la Commission Jeunesse et Sports et du bureau. Elle pourrait être envoyée à toutes les communes, y compris celles qui n'ont pas d'école. M. GENETIER propose la formulation suivante :

« Le projet du gouvernement concernant les rythmes scolaires suscite beaucoup d'interrogations et même d'inquiétudes dans nos communes.

Les informations dont nous disposons (projet de décret, position de l'AMF ou des syndicats d'enseignants) sont fragmentaires et même quelquefois contradictoires.

Cependant à l'heure actuelle, nous devons nous prononcer pour une éventuelle modification de ces rythmes avant la fin du mois de mars.

Vous avez certainement procédé à une consultation sur cette question au sein de votre commune.

C'est pourquoi nous vous proposons une mise en commun de nos réflexions au cours d'une réunion qui se tiendra le 5 février à 19h à la Mairie de Buxy en présence de Mr BUIRON, Inspecteur de l'Education Nationale de Tournus.

Cet échange a pour seul but de confronter nos opinions afin que chacun puisse se prononcer tout en connaissant la position des autres communes. »

M. GENETIER explique qu'il s'agit de confronter les opinions de chacun, les idées et interrogations sur le sujet, et d'avoir également l'avis de l'Inspecteur. Ce thème avait été abordé au dernier Conseil Communautaire de décembre, et cet échange doit avoir lieu dans un premier temps avec les élus, sans les enseignants.

Mme LANOISELET ajoute que Monsieur BUIRON, inspecteur de l'éducation nationale l'a contactée afin d'organiser une rencontre en Mairie de Buxy avec les conseillers généraux qui s'est déroulée le 16 Janvier. Aucune réponse n'a été apportée à ses interrogations. L'inspecteur souhaitait connaître la position de chacun sur cette réforme.

Elle avait prévu d'aborder ce sujet lors de la réunion cantonale programmée le 6 février avec les maires du canton. Elle souhaiterait donc s'associer à la démarche de la communauté de communes en tant que conseillère générale, ceci afin d'éviter de multiplier le nombre de réunions. L'objectif commun étant de faire avancer le dialogue au sein du territoire.

Accord est donné pour que le courrier formulé par M. GENETIER soit co-signé par le Président de la Communauté de Communes et la Conseillère Générale. M. VALETTE n'a aucune opposition à ce que les organisateurs de la réunion soient le Conseil Général et la ccScc, le principal est que l'inspecteur rencontre les maires, car ce sont eux qui doivent prendre une décision fin mars. M. COUPAT ajoute que le seul objectif de cette réunion est de trouver une solution commune à tous les maires.

M. CHAROLLAIS estime qu'il y a une confusion entre deux thèmes très importants : d'une part, il s'agit d'une réforme sur les rythmes scolaires proposée par le gouvernement, et d'autre part, il y a une recherche de prise de compétence de la part de la ccScc. Concernant la réforme, ce sont aux maires de prendre la décision, même s'ils peuvent se réunir pour en discuter. Jean VENOT s'est rendu à la mairie de Bissey-Sous-Cruchaud dernièrement, et ils ont reconnu, avec M. CHAROLLAIS, qu'ils n'avaient très peu d'éléments sur la question. Il serait donc utile d'avoir l'avis de l'inspecteur.

M. DAYDE intervient et rappelle que sa commune dépend d'un autre inspecteur, celui de Chalon-Sur-Saône. M. DURAND pense qu'il sera certainement contacté par son inspecteur à ce sujet, et M. COUPAT confirme que, malgré le fait que certaines communes, telles que Chatel-Moron, Rosey et Granges dépendent d'une autre inspection, elles seront les bienvenues à cette réunion qui concerne tous les élus. M. FARAH demande si d'autres représentants des communes peuvent assister à la réunion, M. VALETTE ajoute que s'il existe un élu chargé de l'éducation dans une commune,

pourra-t-il s'y rendre ? M. COUPAT confirme que tous les élus concernés par le sujet pourront accompagner le maire de leur commune.

M. VALETTE ajoute que plusieurs enfants des communes du Sud de la ccScC sont inscrits à l'école de Saint-Gengoux-Le-National, il serait peut-être cohérent de les inviter. M. COUPAT estime qu'il est nécessaire dans un premier temps de limiter au périmètre de la ccScC pour un premier débat. Si Saint-Gengoux est invité, il faudra également inviter Genouilly, etc... Mme DESMARTES intervient et ajoute qu'elle se sent concernée par le sujet, qu'elle participera au débat, et qu'elle espère participer également à une éventuelle réunion à Saint-Gengoux.

M. D'HEILLY rappelle que c'est un besoin nouveau, et qui est réellement un besoin pour la population de la ccScC, donc la stratégie de réunir les maires est plutôt positive. Cependant, le cadre reste compliqué car plusieurs communes en dehors de la ccScC sont concernées. Il rappelle également qu'on ne parle pas de compétence mais uniquement de la réforme.

M. COUPAT ajoute qu'il n'est aucunement question de compétence, en effet, cela n'est pas l'objectif premier du débat. M. CHAROLLAIS intervient et estime que dans le Procès-Verbal de la dernière réunion de Conseil du 12 décembre, est flou à ce sujet, et qu'il faut bien distinguer la réforme de la prise de compétence. Il rappelle que prendre une compétence nécessite de créer un groupe qui analyse les compétences à prendre, qui fait ensuite une proposition au bureau et au conseil. La CLETC prend ensuite « la main » pour définir si budgétairement ce transfert de compétence constitue un atout pour la ccScC. Or, selon M. CHAROLLAIS, tout cela n'est pas clair dans le dernier compte-rendu.

M. VALETTE ajoute qu'on ne peut pas évincer le transfert de compétence. Une commission devrait être créée pour travailler sur les différents axes à travailler et s'en donner les moyens. Aujourd'hui, nous n'avons aucun élément chiffré pour savoir si le transfert de compétence « périscolaire » est intéressant ou pas. M. COUPAT intervient : lors de la dernière réunion de bureau, il a été évoqué que la réunion du SCOT aurait cet objectif. M. VALETTE pense que cela n'a pas été validé en bureau et qu'il faut créer une nouvelle commission pour étudier les compétences à prendre. M. CHAROLLAIS pense également qu'un groupe spécifique devrait être créé afin d'évaluer les incidences fiscales. M. COUPAT estime que la commission finances ne définit pas les orientations de transfert et que c'est à la Commission SCOT de travailler sur les différents axes de discussion.

M. CLERE intervient et s'étonne que les transferts de compétence ne sont jugés que sur la notion de coût. Les maires ont été élus pour garantir le devenir de leur commune. Il faudrait un débat entre maires uniquement, et il est dangereux de « rapporter » la question qu'à un niveau pécuniaire. Il invite ses collègues maires à réfléchir sur l'avenir de leur commune, et pourquoi pas se réunir en dehors de la ccScC. Mme LANOISELET pense qu'il faut en parallèle établir un état des lieux sur le scolaire et répondre aux besoins des habitants. M. VALETTE estime, dans ce cas, qu'il faudrait faire une étude sur tous les thèmes.

M. CLERE est également étonné de lire dans le dernier Compte-Rendu qu'un maire d'une commune n'ayant pas d'école soit favorable au transfert du scolaire. Il faut être prudent sur les études faites et que cela ne cache pas d'autres intentions.

M. DUPLESSIS intervient et rappelle que si aucune étude n'est faite, rien ne peut se faire. Le fait de savoir, par exemple, comment sont organisés les transports entre communes est important pour mutualiser les achats, sans parler de prise de compétence. Il demande aux délégués s'ils savent combien d'enfants sont scolarisés sur le territoire de la ccScC. Aucun n'a la réponse. M. DUPLESSIS ajoute que suite à son étude qui vient de commencer, il semblerait que l'organisation du scolaire sur le territoire est intéressante et une prise de compétence n'est peut-être pas nécessaire.

M. VALETTE ajoute que lors de la présentation au dernier conseil, le débat avait commencé par le fait de prendre des nouvelles compétences pour le CIF, et cette prise de compétence a été liée au scolaire, alors que ce sont deux axes de travail différents.

M. DUPLESSIS rappelle que lorsqu'il s'est rendu dans les mairies, il a spécifié qu'il s'agissait uniquement d'un audit et non pas d'une prise de compétence. Il rappelle que pour la présentation du SCOT, il avait fait un énorme travail sur le territoire qui n'a pas eu de suite. Il est prêt aujourd'hui à travailler collectivement si les délégués le souhaitent. Lors de la prochaine réunion SCOT, chaque membre peut avoir un thème sur lequel travailler. M. D'HEILLY pense que ce genre de système a déjà été mis en place dans le passé mais n'a pas fonctionné, il faudrait voir une autre organisation. Il propose de créer une commission qui réunit toutes les personnes qui seraient intéressées par un thème. M. DUPLESSIS pense qu'il y a suffisamment de commissions pour faire ce travail. M. D'HEILLY propose donc que chaque commission compétente fasse un travail sur un thème pour déboucher sur des décisions concrètes. M. DUPLESSIS informe, en outre, que le Syndicat mixte du Chalonnais va faire une étude sur le transport à la demande sur notre territoire.

- PETIT PATRIMOINE : M. COUPAT informe que grâce à l'aide du Sous-Préfet, de la DDT, et du Conseil Général, le chantier Petit Patrimoine aura lieu en 2013 mais sur 6 mois uniquement (de juillet à décembre). Le nombre de travaux sera donc limité. Une dizaine de projets

ont été envoyés par les maires de la ccScc mais tous ne pourront être réalisés au vu du délai des 6 mois. Les membres du bureau de la ccScc ont décidé de sélectionner les projets selon les critères suivants : 1/ Les nouvelles communes participantes, 2/ un projet par commune, 3/ la thématique des travaux. Les responsables du chantier seront M. DUPLESSIS et M. GRESSARD qui organiseront des rencontres avec M. JONDOT pour le choix définitif des chantiers. Mme LANOISELET informe qu'elle avait transmis ce dossier au Conseil Général afin d'obtenir des aides du département. Elle donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Général qui confirme que le projet de chantier d'insertion prévu du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2013, fait l'objet d'une instruction par différents partenaires avant d'être validé en commission permanente du Conseil Général.

- PROCHAINES REUNIONS : Les prochains Conseils Communautaires seront le 27 février pour le vote du Compte Administratif et le 27 mars pour le Budget primitif. Les communes de Jully-Les-Buxy et Moroges sont proposées, elles restent à valider selon les disponibilités.

- VOTE DU BUDGET : M. CHAPOTOT informe que la date du vote du Budget primitif 2013 serait reportée au 15 Avril au lieu du 31 mars. Cette information reste à confirmer.

- REUNION SCOT : M. DUPLESSIS propose d'organiser la prochaine réunion SCOT le 12 ou 13 février, la date sera confirmée.

- VISITE DES LOCAUX : M. COUPAT invite tous les délégués à venir visiter le chantier tous les vendredis lors des réunions de chantier qui ont lieu à 8h30. Une invitation sera également envoyée aux commissions de la ccScc afin de visiter le chantier le 9 février à 10h.

- AGENDAS 2013 : Il est rappelé aux communes que les Agendas 2013 sont disponibles au secrétariat de la ccScc (2 agendas par commune)

- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS : M. GENETIER rappelle que les associations culturelles souhaitant faire une demande de subvention auprès de la ccScc, doivent faire parvenir leur dossier avant le 26 janvier.

- COMPTE DE GESTION : M. CHAPOTOT informe que les comptes de gestion seront transmis aux communes dans la première quinzaine de février. Il demande aux maires de rappeler à leurs secrétaires de pointer les comptes et de lui faire part des différences éventuelles.

Aucune autre question n'ayant été posée, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués et lève la séance à 23h.

M. DAYDE termine en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Rappel des numéros d'ordre des délibérations prises :

N° 2013/01/01 : MOBILIER - Délégation pour la conclusion des marchés

N° 2013/01/02 : Validation du choix du prestataire pour l'installation de la sonorisation du gymnase

N° 2013/01/03 : Lancement de la consultation pour le renouvellement du marché Ordures Ménagères.

N° 2013/01/04 : Lancement de la consultation pour le marché « Entretien des futurs locaux de la ccScc »

N° 2013/01/05 : Autorisation de résilier le contrat de nettoyage ECLAT 2000

N° 2013/01/06 : ALSH –Approbation des tarifs ALSH 2013

N° 2013/01/07 : Participation financière "assurance maintien de traitement" des agents

N° 2013/01/08 : Autorisation de versement d'un acompte pour la subvention du Bateau Ivre avant le vote du budget primitif 2013.

N° 2013/01/09 : Autorisation de versement d'un acompte pour la subvention de l'Office du Tourisme avant le vote du budget primitif 2013.

N° 2013/01/10 : Gymnase les Raveaux - Demande de subvention des fonds parlementaires.

N° 2013/01/11 : EMA de Saint-Gengoux-le-National - Autorisation de signer la nouvelle convention

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	M. Daniel CHAROLLAIS		
BISSY-SUR-FLEY	M. Jean- Jacques DURAND		
BUXY	M. André COUPAT		
BUXY	Mme Bernadette PLANCHE		
BUXY	M. Jean-Pierre FARAH		
BUXY	M. Daniel DUPLESSIS		
BUXY	Mme Dominique LANOISELET		
CERSOT	M. Didier VERJUX		
CHATEL-MORON			
CHENOVES	M. Jean GRESSARD		
CULLES-LES-ROCHES	Mme Monique DESMARTES		
FLEY	M. François GARY		
GERMAGNY	M. Pierre DUBOIS		
GRANGES	M. Michel DAYDE		
JULLY-LES-BUXY		M. Michel CHAUSSARD	
MARCILLY-LES-BUXY	M. Jean-Pierre BILLON		
MARCILLY-LES-BUXY	Mme Christelle GUILLEMIN		

MESSEY-SUR-GROSNE		Mme Joëlle PACAUD	
MESSEY-SUR-GROSNE	M. André GENETIER		
MONTAGNY-LES-BUXY			
MOROGES	M. Pierre D'HEILLY		
MOROGES			
ROSEY	M. Christian MENAGER		
SAINT-BOIL			
ST-GERMAIN-LES-BUXY			
SAINTE-HELENE	M. Jean-Marc GRENIER		
SAINT-MARTIN D'AUXY			
ST-MARTIN-DU-TARTRE	M. André DAVANTURE		
ST-MAURICE-DES-CHAMPS	M. Michel VOISIN		
SAINT-PRIVE	Mme Yvette BELSER		
SAINT-VALLERIN	M. René CLERE		
SANTILLY	M. Maurice BLONDEAU		
SASSANGY		M. Pascal TROLAT	
SAULES	M. Edmond VALETTE		
SAVIANGES	M. Denis MORAIN		
SERCY			
VILLENEUVE-EN-MONTAGNE			